Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 069-216902569-20261002-V_DEL_26102_2-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **2 octobre 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	41	4	0

Date de convocation le **25 septembre 2026**

Président : Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Secrétaire : Monsieur Lotfi **BEN YAHIA**

V_DEL_26102_2

Revalorisation de la rémunération des intermittents techniques du spectacle

Rapporteur: Monsieur SOLTANI

Présents :

Abdelkader **LAHMAR**, Vanessa **VALENTIN SEPPA-TITTY**, Adel **HANACHI**, Laetitia **BERRIGUIGA**, Lucas **BOGHOSSIAN**, Ghizlane **ZOUHAL**, Azzedine **SOLTANI**, Amel **JAOUADI**, Montassar **JAOUADI**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Saïd **YAHIAOUI**, Samah **CHAOUI**, David **TOUNKARA**, Nadia **EL AMRAOUI**, Abid **SAIT**, Fatiha **BENRALEM KERSANI**, Laich **SALIMI**, Nassira **MECHERI**, Malika **KHELLADI**, Emmanuelle **CANDELA**, Chafik **FILALI**, Pamela **ALBA-RUBIO**, Richard **MARION**, Jassim **DRAIDI**, Corentin **DUCROT**, Lotfi **BEN YAHIA**, Soumia **EL AMRAOUI**, Sofia **LARIBI**, Yamin **SOUICI**, Ange **VIDAL**, Muriel **LECERF**, Hélène **GEOFFROY**, Philippe **MOINE**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Soufia **MAAROUK**, Matthieu **FISCHER**, Nawelle **CHHIB**, Fakhar **CHEEMA**, Abdoulaye **SOW**, Abdallah **SLIMANI**

Procurations :

Houria **LAGOUNE** donne pouvoir à Saïd **YAHIAOUI**, Hüseyin **KOYUNCU** donne pouvoir à Yamin **SOUICI**, Isabelle **BOISSY-DESSERT** donne pouvoir à Lucas **BOGHOSSIAN**, Marius **MUZAS** donne pouvoir à Abid **SAIT**

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 069-216902569-20261002-V_DEL_26102_2-DE

Mesdames, Messieurs,

L'ensemble des établissements culturels de la ville de Vaulx-en-Velin fait régulièrement appel à des intermittents du spectacle (techniciens et artistes) pour assurer le bon déroulement des programmations professionnelles et les accueils techniques des manifestations municipales et associatives en complément des personnels permanents municipaux.

Pour les personnels intermittents techniques, voici l'état des lieux des rémunérations actuelles et des évolutions proposées, en prenant en référence le Centre culturel Charlie Chaplin.

Chaque saison, le Centre Culturel Charlie Chaplin reçoit :

- 40 spectacles pluridisciplinaires ;
- Soit 80 représentations ;
- Environ 20 manifestations municipales et associatives en plus de la saison culturelle.

Pour assurer son bon déroulement technique, le Centre Culturel emploie du personnel permanent (un directeur technique, un régisseur général, un technicien polyvalent) pour le fonctionnement quotidien. Il a également recours à du personnel intermittent, nécessaire à la réalisation des spectacles et des accueils associatifs, avant, pendant et après chaque évènement (installation du plateau et des décors, réglages des projecteurs, du système son, de la vidéo, mise en place de la scène et de la salle selon la configuration retenue, …). Ceci représente un volume d'heure stable inférieur à 3 000 heures de travail par saison (de septembre N à juin N+1).

Les intermittents techniques sont embauchés sous contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) et déclarés par le biais du GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel). Le taux de rémunération horaire peut varier et être réévalué en fonction du poste occupé, du niveau de responsabilités et en lien avec les usages et pratiques de la profession.

A ce jour et inchangé depuis 2022, trois taux différenciés sont appliqués : 12,60€ brut/h pour les techniciens, 13,5€ brut/h pour les régisseurs et 18€ brut/h pour les régisseurs généraux.

Après étude des taux appliqués par des salles de la Métropole de Lyon, et des villes faisant appel à des intermittents, il ressort que les taux pratiqués par la ville de Vaulx-en-Velin sont bien en dessous des moyennes constatées. En particulier les salaires des techniciens et des régisseurs sont les plus bas de la Métropole de Lyon.

Par conséquent, pour des enjeux d'attractivité les taux de rémunération des intermittents techniques de la ville de Vaulx-en-Velin nécessitent d'être actualisés. En effet, nous constatons une perte d'engagement de nos intermittents, ceux-ci ne priorisant plus le Centre Culturel Charlie Chaplin car les autres employeurs proposent des taux plus avantageux. Ainsi, lors de la saison 2025-2026, nous avons fait face plusieurs fois à des difficultés de recrutement de personnels disponibles pour assurer les services demandés, et nous voyons notre liste d'intermittents mobilisables se réduire.

Au regard de ces informations, il est donc proposé d'augmenter les taux de deux des trois niveaux de rémunération, afin de s'aligner avec la moyenne des autres établissements culturels de la Métropole, comme suit :

- les techniciens son, lumière, plateau, costumes, etc : de 12,60€ brut/h à 14€ brut/h ;
- les régisseurs son, lumière et plateau : de 13,50€ brut/h à 16€ brut/h ;
- régisseur général : maintien à 18€/h.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 069-216902569-20261002-V_DEL_26102_2-DE

Est présenté en annexe un tableau récapitulatif du coût de ces mesures de revalorisation salariale. Cette revalorisation est estimée à 11 150 € de coût employeur par an, soit une augmentation de 17% dans le budget global ressources humaines d'embauche d'intermittents, par rapport au coût actuel estimé pour le Centre Culturel Charlie Chaplin, sur la base d'un nombre d'heures mobilisées constant.

Il est précisé que la rémunération spécifique au forfait jour, pratiquée uniquement en période de festivals, reste la même : forfait journalier de 200 € brut pour les régisseurs et de 160 € brut journalier pour tous les autres techniciens. Ceci correspond à une journée travaillée de douze heures (trois services).

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les rémunérations des intermittents du spectacle embauchés par la ville de Vaulx-en-Velin pour l'ensemble des activités et établissements culturels municipaux telles que décrites au présent rapport et centralisées dans le tableau annexé au présent rapport.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 069-216902569-20261002-V_DEL_26102_2-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver les rémunérations des intermittents du spectacle embauchés par la Ville de Vaulx en Velin pour l'ensemble des activités et établissements culturels municipaux telles que décrites au présent rapport et centralisées dans le tableau annexé au présent rapport.

Suffrages exprimés	**45**	
Vote(s) Pour	**45**	Abdelkader **LAHMAR**, Vanessa **VALENTIN SEPPA-TITTY**, Adel **HANACHI**, Laetitia **BERRIGUIGA**, Lucas **BOGHOSSIAN**, Houria **LAGOUNE**, Hüseyin **KOYUNCU**, Ghizlane **ZOUHAL**, Azzedine **SOLTANI**, Amel **JAOUADI**, Montassar **JAOUADI**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Saïd **YAHIAOUI**, Samah **CHAOUI**, David **TOUNKARA**, Nadia **EL AMRAOUI**, Abid **SAIT**, Fatiha **BENRALEM KERSANI**, Laich **SALIMI**, Isabelle **BOISSY-DESSERT**, Nassira **MECHERI**, Malika **KHELLADI**, Emmanuelle **CANDELA**, Chafik **FILALI**, Pamela **ALBA-RUBIO**, Richard **MARION**, Jassim **DRAIDI**, Corentin **DUCROT**, Lotfi **BEN YAHIA**, Soumia **EL AMRAOUI**, Marius **MUZAS**, Sofia **LARIBI**, Yamin **SOUICI**, Ange **VIDAL**, Muriel **LECERF**, Hélène **GEOFFROY**, Philippe **MOINE**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Soufia **MAAROUK**, Matthieu **FISCHER**, Nawelle **CHHIB**, Fakhar **CHEEMA**, Abdoulaye **SOW**, Abdallah **SLIMANI**
Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 02 octobre 2026.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Le secrétaire de séance

Lotfi BEN YAHIA

ANNEXE 1 (faisant partie intégrante de la délibération)	
- Rémunérations des Intermittents Techniques et Artistes - - Ville de Vaulx en Velin -	
POSTES	**Taux proposés pour l'ensemble des établissements culturels municipaux - Vaulx en Velin -**
Techniciens - Techniciennes (son - lumière-plateau) / Electricien(ne) / Machiniste,…	14 € Brut / Heure et forfait Festival à 160 € Brut / Jour
Régisseurs - Régisseuses son/ lumière /plateau	16 € Brut / Heure et forfait Festival à 200 € Brut / Jour
Régisseur - Régisseuse général	18 € Brut / Heure
Habilleur - Habilleuse	14 € Brut / Heure
Costumier - Costumière	16 € Brut / Heure
Chargé(e) de Production	14,50 € Brut / Heure
Artistes	Cf. Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles * et Cf. Accord NAO 2024 (indiquant les minimas conventionnels en vigueur) en pièce annexe 2

*** Accord NA0 2024 en pièce annexe 2 avec également le tableau des primes et indemnités applicables**
Ces montants sont amenés à évoluer en fonction de la négociation annuelle menée par les partenaires sociaux

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 069-216902569-20261002-V_DEL_26102_2-DE

Calcul SAISON 25/26 avec évolution taux horaire des trois forfaits intermittents					
	Nbre H	Taux horaire brut actuel	Coût employeur actuel	Revalorisation	Coût employeur après revalorisation
Techniciens son, lumières, plateau, costumier, etc					
Salle de spectacles	440,9	12,60 €	9 132,98 €	14,00 €	10 147,75 €
Manifestations associatives et services Mairie	0	12,60 €	0,00 €	14,00 €	0,00 €
TOTAL	440,90		9 132,98 €		10 147,75 €
Régisseurs son, lumière					
Salle de spectacles	1849	13,50 €	41 036,71 €	16,00 €	48 636,10 €
Manifestations associatives et services Mairie	617	13,50 €	13 693,70 €	16,00 €	16 229,57 €
TOTAL	2466,00		54 730,40 €		64 865,66 €
Régisseur général					
Salle de spectacles	58	18,00 €	1 716,34 €	18,00 €	1 716,34 €
Manifestations associatives et services Mairie	0	18,00 €	0,00 €	18,00 €	0,00 €
TOTAL	58,00		1 716,34 €		1 716,34 €
TOTAL GENERAL	**2964,90**		**65 579,72 €**		**76 729,75 €**

Evolution de la revalorisation pour les techniciens	1 014,78 €
Evolution de la revalorisation pour les regisseurs son et lumières	10 135,26 €
Evolution de la revalorisation pour les regisseurs généraux	0,00 €
Evolution du coût employeur après revalorisation	11 150,04 €
Soit une augmentation de	17%

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 069-216902569-20261002-V_DEL_26102_2-DE